

Prix de la France moche

Paysage de France a demandé à ses adhérent-es de lui envoyer des photos de leur France moche, pour dénoncer l'envahissement publicitaire. Résultats, 4 prix ont été décernés :

◆ **Catégorie "tombé dans le panneau" : Migné-Auxances (Vienne).** Le jury des Villes et Villages fleuris n'a accordé qu'une pauvre fleur à Migné-Auxances. Cette commune près de Poitiers méritait pourtant d'obtenir, pour son fleurissement publicitaire, les cinq fleurs d'un label qui n'en compte que quatre.

◆ **Catégorie "Campagne publicitaire" : Montalieu-Vercieu (Isère).** "À Montalieu, mets ta pub où tu veux!". Dommage cependant d'avoir laissé une face vierge bien tristounette sur l'un des panneaux, pourtant bien placé sur le trottoir.

◆ **Catégorie "Mise en valeur du patrimoine" : Dambach-la-Ville (Bas-Rhin).** Bravo à Dambach-la-Ville qui a compris comment valoriser son patrimoine historique avec son entrée de ville début 21^e siècle, style "France moche". Tous nos encouragements, car un effort sera encore nécessaire pour rivaliser avec les entrées de grandes villes.

◆ **Catégorie Publicité sans modération" : Prix attribué conjointement à la commune du Havre (Seine-Maritime) et au publicitaire JCDecaux.** Associés aux publicitaires, les lobbys de l'alcool ont fait sauter le bouchon de la loi Evin. Le Havre, patrimoine mondial de l'UNESCO, tenait à s'associer sans modération à cette noble cause qui permet aux médecins, à la police et à la justice de ne pas avoir à craindre le manque de travail.

◆ **Paysages de France, M.N.E.I., 5 place Bir-Hakeim, 38000 Grenoble, tél. : 04 76 03 23 75, <https://paysagesdefrance.org>**

